

## Le nouveau "comité d'entreprise" de l'Education nationale fait grincer des dents

Paris, 21 déc. 2021 (AFP) -

L'association Préau, lancée mi-décembre à la suite du Grenelle de l'éducation pour proposer des prestations culturelles, sportives ou de loisirs aux personnels de l'Education nationale, a suscité des réactions irritées d'enseignants, qui déplorent notamment l'adhésion payante obligatoire pour y accéder.

Le Grenelle de l'éducation, qui a consisté au printemps en divers ateliers afin de "réfléchir aux modernisations de l'Education nationale", a débouché sur douze engagements, parmi lesquels celui de "bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux" grâce à Préau.

Association loi de 1901, Préau propose à tous les personnels actifs et retraités de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, ainsi qu'à leur famille, "un bouquet de prestations culturelles, sportives, touristiques, de loisirs et des avantages commerciaux" tels "une billetterie pour le cinéma et les spectacles, une tarification avantageuse pour les plateformes de musique en ligne, les coffrets loisirs, l'équipement sportif" notamment, a indiqué le ministère de l'Education nationale dans un communiqué.

L'association propose deux types d'offres: "des offres spécifiques et exclusives discutées directement avec des partenaires" et "des offres commerciales rassemblées sur une plateforme retenue dans le cadre d'un marché public", précise-t-on au ministère. La société ProwebCE, filiale du groupe Edenred, est titulaire de ce marché.

Préau, qui "n'a ni les modalités de fonctionnement ni les modes de financement ni les compétences d'un CE", est financée par des subventions, destinées au fonctionnement de l'association, et par les cotisations des adhérents pour l'achat de prestations, ajoute le ministère.

Mais le lancement de Préau a suscité de nombreux commentaires acerbes d'enseignants sur les réseaux sociaux, critiquant notamment le fait que pour accéder aux offres les personnels doivent d'abord payer une adhésion de 10 euros à Préau.

Pour Jean-Rémi Girard, président du Snalc (Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur), "un comité d'entreprise payant et aux prestations inconnues avant de payer, c'est inadmissible". "On fait croire à un CE alors qu'en fait on demande aux personnels de payer", là où "un CE est financé par l'employeur", a-t-il réagi auprès de l'AFP.

Par ailleurs, "les premiers retours laissent penser que le retour sur investissement sera peu important", car "il y a probablement une question de quantité et de qualité des offres", estime-t-il. "Je ne crois pas que l'amélioration du bien-être des enseignants passe par 40 centimes de réduction sur une carte Carrefour", a-t-il déploré.

slb/cb/sr

EDENRED | ProwebCE

Afp le 21 déc. 21 à 16 46.